

## COTISATION MEMBRE SYMPATHISANT

La qualité de membre sympathisant (sans droit de vote) est accordée à toute personne soutenant les intérêts de l'association, sans remplir les critères d'adhésion à l'association.

Afin d'être attribué la qualité de membre sympathisant, veuillez remplir le formulaire et l'envoyer à [info@aapl.lu](mailto:info@aapl.lu) et effectuer un virement de 50 € sur le compte

AAPL - Association des Artistes Plasticiens du Luxembourg  
LU26 1111 7018 1924 0000 BIC : CCPLLULL

---

Nom et Prénom

Adresse postale

Code postale

Ville

Pays

Adresse Courriel

Je souhaite recevoir la Newsletter de l'AAPL

Lieu, Date

Signature